Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200818-20241216-2024-056-FL-VM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfe Publication: 19/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



MAIRIE **42330 CUZIEU**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

19

En exercice Présents

15

Votants

19

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE

LE 16 DÉCEMBRE À 20 HEURES 00

Date de la convocation du conseil municipal : 12 décembre 2024

Présents: Jean-François RASCLE - Ghislaine GARNIER - Vincent GRANJON - Laila GAUTHIER - Gérard LECLERCQ - Joëlle JULLIEN - Christian TORRON - Marie-Josée GUBIEN - Philippe BOULOUMIÉ - Brune SAUVIAC - Véronique MOUNIER - Christine VAN LANDER - Céline KNAP - Richard TISSEUR - Cédric

PASSOS - Nadège JACHEZ - Ivann LECOURT - Lucie TEPPE DUPELOT - Vincent CLAPEYRON

Excusés avec pouvoir :

Philippe BOULOUMIÉ à Véronique MOUNIER

Bruno SAUVIAC à Ghislaine GARNIER Ivann LECOURT à Laila GAUTHIER Lucie TEPPE DUPELOT à Nadège JACHEZ

Secrétaire de séance :

Véronique MOUNIER

2024.056 - Budget Communal 2024 - Décision modificative n° 3

Monsieur le Maire expose :

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57, Vu le budget communal 2024,

Des frais d'études pour le giratoire de la route de Rivas ont été comptabilisés en 2021. Les travaux étant réalisés, ces frais doivent être intégrés au cout de l'installation de voirie dans l'inventaire communal.

Il faut prévoir les écritures comptables ci-dessous :

Section d'Investissement – Dépenses	Chapitre 041 – article 2152	7 320 €
Section d'Investissement – Recettes	Chapitre 041 – article 2031	7 320 €

Il est demandé au Conseil Municipal:

- d'approuver la décision modificative n° 3,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour :

- approuve la décision modificative n° 3
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Secrétaire de séance, Véronique MOUNIER

Le Maire, lean-Francois RASCLE.